

## Avertissement suite a erreur reglement salaire

## Par soso21700, le 08/10/2013 à 22:11

Je suis comptable et j ai payé le salaire de quelque un deux fois quinze jours après on m annonce que je vais recevoir un avertissement par lettre recommandée

quels sont mes droits et est ce que cette erreur nécessitait un avertissement Merci pour votre réponse

## Par P.M., le 09/10/2013 à 05:55

## Bonjour,

C'est l'employeur qui apprécie s'il y a faute et de la sanction qu'il inflige sous contrôle éventuel du Conseil de Prud'Hommes, s'il en est saisi...

Vous avez la possibilité de contester l'avertissement si vous en avez matière d'abord par lettre recommandée avec AR...

Par soso21700, le 09/10/2013 à 08:53

Merci